



# MILHAUD NIMES KRAV MAGA

Section Krav Maga Mi-Nîmes, affiliée à la FEKM-RD.  
Sports de combat – Self défense -Cours collectifs - stages de formation



## Renseignements administratifs :

### Etat Civil :

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ..... Profession : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Portable : ..... Email : .....

Personne à prévenir en cas d'urgence :

Nom..... Tel : .....

Niveau de ceinture : ..... N° de Licence FEKM-RD : .....

- 2 photos d'identités (pour les nouveaux adhérents).
- Le règlement intérieur de l'association MNKM daté et signé.
- L'adhésion à la licence FEKM.
- La lettre d'engagement signée.
- Un certificat médical d'aptitude à la pratique du Krav-Maga de moins de trois mois.
- Une grande enveloppe dans laquelle toutes ces pièces doivent figurer.

**ATTENTION : L'ACCES AUX COURS EST IMPOSSIBLE SANS LE DOSSIER COMPLET !!!**

### Modalité d'inscription :

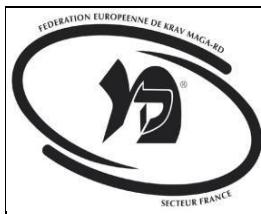
1ère inscription

Renouvellement d'inscription

	Prix en €	Quantité	Total
Passeport (obligatoire la 1ère Année)	9		
Cotisation annuelle (valable 1 an)	115		
T-shirt MNKM <input type="checkbox"/> 7/8 ans <input type="checkbox"/> 9/11 ANS <input type="checkbox"/> L12/14	16		
<b>Total</b>			

Mode de règlement		
<input type="checkbox"/> CB <a href="https://www.mnkm.fr/inscription">https://www.mnkm.fr/inscription</a>	<input type="checkbox"/> Espèce	<input type="checkbox"/> Chèque à l'ordre de <b>MNKM</b>

**Date et signature précédées de la mention "lu et approuvé" :**



# MILHAUD NIMES KRAV MAGA

Section Krav Maga affiliée à la FEKM-RD  
Sports de combat – Self défense - Cours collectifs - stages de formation



## REGLEMENT INTERIEUR MNKM v2018

### Article 1 : Règles administratives

L'adhérent devra se conformer aux modes de paiement en accord avec l'association Milhaud Nîmes Krav Maga (**MNKM**)

Pour être autorisé à s'entraîner l'adhérent doit être à jour de toutes les formalités administratives, paiement de la cotisation MNKM et FEKM inclus .

Les cotisations ne sont ni remboursables ni transmissibles quel qu'en soit le motif, même en cas d'exclusion de l'adhérent par le Bureau. Toutes les communications se feront sur la page Facebook de la saison. Vous devrez impérativement communiquer vos identifiants et consulter régulièrement la page.

### Article 2 : Respect des locaux et du matériel

Les locaux, leurs abords, le mobilier et le matériel mis à disposition du **MNKM** ou lui appartenant sont à respecter (bâtons, couteaux...). Toute dégradation peut justifier l'exclusion immédiate du fautif.

### Article 3 : Responsabilités de l'association Milhaud Nîmes Krav Maga (MNKM)

L'association ne sera en aucun cas responsable de la disparition d'objets personnels. L'adhérent reste entièrement responsable de ses biens. Le **MNKM** ne peut être tenu pour responsable des accidents survenus par le non-respect des consignes de sécurité érigées par l'enseignant.

### Article 4 : Responsabilités de l'adhérent

L'adhérent s'engage expressément à respecter le code moral de la FEKM mentionné ci-dessous.  
L'adhérent s'engage à respecter le règlement intérieur propre à chaque salle d'entraînement.

### Article 5 : Respect mutuel

Le silence et la discipline sont absolument nécessaires dans les locaux lorsque le cours a commencé. Les retards dérangent le cours, les horaires de début et de fin de cours doivent être respectés.

L'adhérent devra respecter les enseignants, les assistants et ses partenaires de travail.

Tout propos d'ordre raciste, discriminatoire ou sexuel est strictement interdit.

La tenue est un bas de kimono noir et un tee-shirt blanc officiel ou sans marque.

### Article 6 : Hygiène

L'adhérent s'engage à respecter les consignes d'hygiène et de sécurité énoncées ci-dessous :

- Maintenir les locaux propres, des poubelles sont à votre disposition.
- Avoir une hygiène corporelle convenable : corps propre, ongles (pieds et mains) coupés courts, cheveux longs attachés, vêtements propres.
- Les chaussures utilisées durant la séance sont exclusivement utilisées en intérieur, elles doivent être propres, fines et ne doivent pas pouvoir occasionner de blessures aux partenaires. Les chaussures de ville ne sont pas acceptées en cours.
- Le port de chaussures est interdit sur les tatamis.

### Article 7 : Sécurité

L'adhérent doit écouter attentivement les consignes de l'instructeur et ne pas perturber les explications et consignes de sécurité.

Il doit prévenir l'instructeur en cas de blessure ou besoin de quitter la salle.

Toute modification de son état de santé doit être rapportée à l'enseignant en début et fin de cours (blessure, état de faiblesse...).

Le port de bijoux est strictement interdit pendant les séances (montre, bague, boucles d'oreille, chaîne, bracelet, piercing...).

L'adhérent doit être muni de toutes les protections recommandées ou obligatoires (coquille, protèges tibias, protège dents, gants de boxe minimum 12oz adapté à la morphologie...)

Les pratiquants ne cherchent pas à blesser leurs partenaires lors des exercices (combats ou techniques).

### Article 8 : Cas d'exclusion

L'instructeur peut exclure du cours toute personne causant des troubles au bon déroulement du cours (exemples : bruit, retard, comportement occasionnant une gêne ou un danger pour lui-même ou pour les autres adhérents...).

L'adhérent peut être exclu à tout moment par le bureau de l'association, sans prétendre à un quelconque remboursement, s'il ne respecte pas le règlement intérieur, les consignes de cours, L'association **MNKM** et/ou le code moral de la FEKM.

### Article 9 : Droit à l'image

L'adhérent accepte de pouvoir être photographié ou filmé à l'occasion d'un stage ou d'un entraînement et que ces photographies ou films puissent alimenter tout support de communication ou de promotion du Milhaud Nîmes Krav Maga ou de la FEKM. Il admet que cette autorisation est donnée contreparties pécuniaires.

Toutefois, il peut pour des motifs légitimes s'opposer au traitement de son image par simple courrier ou mail adressé au **MNKM**.

L'adhérent ne devra en aucun cas photographier ou filmer qui que ce soit lors des cours et stages dispensés par le **MNKM**.

### **CODE MORAL DE LA FEKM**

Adhérent de la F.E.K.M., je m'engage à respecter la charte de conduite suivante et ferai preuve :

- D'honnêteté.
  - De non-agressivité
  - D'humilité
  - De respect du règlement de nos statuts, de notre règlement intérieur, des instructeurs et de nos partenaires.
- En outre, je m'engage à n'utiliser les techniques de Krav-Maga qu'exclusivement pendant les cours ou dans le seul but de défendre mon intégrité physique voire celle de mes proches.
- Je devrais également contribuer à instaurer un climat d'amitié, de simplicité et de convivialité.

A ..... Le.....

Signature (Mention **lu et approuvé**)



# MILHAUD NIMES KRAV MAGA

Section Krav Maga affiliée à la FEKM-RD  
Sports de combat – Self défense -Cours collectifs - stages de formation



## LETTRE D'ENGAGEMENT

Je soussigné, .....

Né(e) le ..... à .....

et demeurant à .....

déclare ce qui suit :

Je désire participer aux cours de self défense donnés par l'association Milhaud Nîmes Krav Maga.

Je reconnais avoir été informé que la pratique du Krav Maga nécessite des protections individuelles.

Lors de passages de ceintures, notamment à partir de la ceinture orange, lors des combats avec coups portés, les candidats sont tenus de porter obligatoirement gants de boxe minimum 12 oz, coquille, protège-tibias.

Les Protège-genoux et protège-dents sont fortement recommandés, les candidats qui le souhaitent pourront porter un casque.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'association et y adhère.

Je reconnais avoir pris connaissance des programmes techniques du Krav Maga et avoir pleinement conscience que le Krav Maga est une technique de self défense mais également un sport de combat.

Je suis informé(e) qu'il m'appartient de souscrire personnellement une assurance complémentaire proposée par la FEKM et avoir souscrit obligatoirement une assurance responsabilité civile.

Je me porte également garant(e) financier en cas de dégradation volontaire ou involontaire que je pourrais occasionner.

### Droit à l'image :

J'autorise l'association MNKM, à me photographier, sans contrepartie de quelque nature que ce soit, au cours de tous les évènements organisés par l'association et à utiliser, sans contrepartie de quelque nature que ce soit, mon image pour divers projets et sur tous supports dans le cadre des actions de communication effectuées par l'association MNKM.

La présente autorisation est accordée sans limite de durée à compter de sa signature. Elle est personnelle et inaccessible et s'applique à tous supports. Les photographies ne seront ni communiquées à d'autres personnes, ni vendues, ni utilisées à d'autres usages.

Vous avez un libre accès aux données photographiques qui vous concernent conformément à la loi.

### Règlement Général sur la Protection des Données personnelles RGPD

J'autorise l'association MNKM à recueillir les informations de formulaire dans un fichier pour la gestion des fichiers des licenciés. Les données à caractère personnel (titre, nom, prénom, date de naissance, adresse postale, adresse mail, n° portable...) vous concernant sont indispensables dans le cadre de votre adhésion et de la bonne gestion par l'association MNKM dans votre pratique du Krav-Maga (édition de licence, enregistrement des grades...). A défaut, votre adhésion, demande de licence ou de renouvellement ne pourra être prise en considération. La durée de conservation de vos données est le temps nécessaire pour vous accompagner dans votre pratique du Krav-Maga. Pour assurer le bon suivi sportif et le bon fonctionnement fédéral, ces données seront conservées dans les registres associatifs sauf demande contraire qui, si elle est acceptée, aura pour effet d'effacer l'ensemble des données vous concernant, CV sportif compris (grades, stages effectuées, durée de pratique...). Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de celles-ci ou une limitation du traitement. Vous pouvez vous opposer au traitement des données vous concernant et disposez du droit de retirer votre consentement à tout moment en envoyant un email à l'adresse mnkm.fr@gmail.com. Vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle.

J'ai lu attentivement cette lettre informative et je la signe en connaissance de cause.

A ..... Le .....

Signature (Mention **lu et approuvé**)